

REGLEMENT DU CONCOURS COUTELLIA INNOVATION AWARDS

1 . La CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole, organisatrice du festival Coutellia, met en place un concours destiné aux fournisseurs de la filière coutelière qui souhaitent présenter et mettre en lumière une innovation destinée au monde de la coutellerie.

2. La participation à ce concours est entièrement gratuite et est ouverte uniquement aux exposants de Coutellia 2022 inscrits dans la catégorie « Fournisseurs »

3. Les exposants « fournisseurs » qui souhaitent participer pourront candidater pour une ou plusieurs innovations destinées uniquement au monde de la coutellerie seulement après avoir validé leur inscription à l'édition de Coutellia 2022 en retournant leur demande d'admission et après avoir reçu leur facture valant acceptation de leur demande d'admission.

4. Les innovations présentées pourront être un produit ou un service créé au plus tôt le 1^{er} janvier 2019

5. Inscription au concours : les exposants « fournisseurs » souhaitant participer devront compléter le dossier de candidature du concours à télécharger sur le site internet du festival Coutellia www.coutellia.fr/labelinnovation à raison d'un dossier complété par innovation présentée. Les candidats veilleront à bien respecter et compléter les rubriques et demandes de description présentes sur le dossier de candidature au risque de voir leur dossier rejeté par le comité de sélection.

6. Date limite de dépôt des dossiers de candidature complets : le 11 mars 2022, soit par voie postale avec accusé de réception adressé à CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole / Coutellia – Concours Label Innovation – 148 Boulevard Lavoisier – 63 000 Clermont-Ferrand, soit en remise en main propre à la même adresse contre la remise d'une attestation de dépôt, soit par email à evenements@puy-de-dome.cci.fr, l'heure de délivrance du mail faisant office de preuve de dépôt (attention aux pièces jointes lourdes qui peuvent retarder l'envoi du mail, privilégier l'ajout d'un lien wetransfer dans le mail envoyé)

7. Le comité de sélection est composé de membres du comité de pilotage du Festival Coutellia et d'acteurs privés et publics du monde de la coutellerie. La constitution de ce comité de sélection est dévolue exclusivement à la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole, organisatrice du concours. Les membres du comité de sélection s'engagent de façon inconditionnelle à respecter la confidentialité des innovations présentées.

8 . Le comité de sélection décernera un label à 3 lauréats parmi les candidats en se basant sur une grille de notation fournie par la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole, sous sa seule responsabilité. En aucun cas cette grille ne pourra être rendue publique ni remise en cause par les membres du comité et par les candidats du concours.

9. L'annonce des lauréats aura lieu au cours du mois d'avril, au plus tard 1 mois avant le festival Coutellia 2022, par annonce directe à l'ensemble des candidats et par voie de presse.

Dès lors les 3 lauréats distingués pourront eux-mêmes communiquer sur l'obtention de ce label avec les éléments graphiques et textuels fournis par la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole.

De son côté la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole pourra également communiquer sur les lauréats distingués via les réseaux sociaux de Coutellia, le site web de Coutellia, les communiqués de presse et sur le dossier de presse distribué lors des conférences de presse en amont de Coutellia.

10. Droits et obligations des lauréats et de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole lors de Coutellia 2022 : les lauréats s'interdisent d'annuler leur inscription à l'édition de Coutellia 2022 sous peine de se voir retirer leur label. Ils pourront lors de chaque édition de Coutellia se prévaloir de l'obtention du label 2022 en reprenant exclusivement le visuel fourni par la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole sur leurs documents de présentation et uniquement en lien direct avec le produit ou le service innovant distingué ; ce label sera associé uniquement au produit ou service innovant distingué et non au seul nom de la société dépositaire de l'innovation.

L'exposant lauréat a l'obligation de présenter sur son stand lors de l'édition de Coutellia 2022 le produit ou service innovant distingué par le label.

La CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole de son côté s'engage à mettre en avant l'obtention du label sur tous les supports liés aux exposants « fournisseurs » lauréats : catalogue exposants, site web / fiche exposant, réseaux sociaux / publication exposant, enseigne exposant sur leur emplacement au sein de l'espace fournisseurs.

11. La distinction sera remise sous forme d'un trophée remis à chaque lauréat, accompagné d'un kit de communication, et qui pourra être exposé sur son stand lors de l'édition de Coutellia 2022.

12. Annulation du concours : si toutefois moins de 5 entreprises seraient candidates au concours à la date limite de réception des dossiers de candidature le 11 mars 2022, la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole se réserve le droit d'annuler le présent concours.